

Révolutions

Affaire Elf : une édifiante note fiscale

■ Le fisc vient de transmettre au juge la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip

Dans l'affaire Elf, le fisc vient de transmettre au juge la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs. Cette liste, qui concerne la période allant de 1988 à 1992, a été envoyée au juge d'instruction de Nanterre, le 15 septembre 1993. Elle est constituée de 10 pages de documents, dont 5 pages de commissions versées à des dirigeants et 5 pages de commissions versées à des collaborateurs. Les commissions versées à des dirigeants sont de 10 à 15 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 100 millions de francs par an. Les commissions versées à des collaborateurs sont de 1 à 2 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 10 millions de francs par an.

Technip
Monsieur Jean-Louis
Monsieur Jean-Louis
Monsieur Jean-Louis

Le juge d'instruction de Nanterre a demandé à la Direction des services fiscaux de lui transmettre la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs.

Monsieur Jean-Louis

Monsieur Jean-Louis

Monsieur Jean-Louis

Le juge d'instruction de Nanterre a demandé à la Direction des services fiscaux de lui transmettre la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs. Cette liste, qui concerne la période allant de 1988 à 1992, a été envoyée au juge d'instruction de Nanterre, le 15 septembre 1993. Elle est constituée de 10 pages de documents, dont 5 pages de commissions versées à des dirigeants et 5 pages de commissions versées à des collaborateurs. Les commissions versées à des dirigeants sont de 10 à 15 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 100 millions de francs par an. Les commissions versées à des collaborateurs sont de 1 à 2 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 10 millions de francs par an.

Pour Un serial-killer à Valenciennes?

Monsieur Jean-Louis, le juge d'instruction de Valenciennes a demandé à la Direction des services fiscaux de lui transmettre la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs. Cette liste, qui concerne la période allant de 1988 à 1992, a été envoyée au juge d'instruction de Valenciennes, le 15 septembre 1993. Elle est constituée de 10 pages de documents, dont 5 pages de commissions versées à des dirigeants et 5 pages de commissions versées à des collaborateurs. Les commissions versées à des dirigeants sont de 10 à 15 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 100 millions de francs par an. Les commissions versées à des collaborateurs sont de 1 à 2 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 10 millions de francs par an.

Le juge d'instruction de Valenciennes a demandé à la Direction des services fiscaux de lui transmettre la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs. Cette liste, qui concerne la période allant de 1988 à 1992, a été envoyée au juge d'instruction de Valenciennes, le 15 septembre 1993. Elle est constituée de 10 pages de documents, dont 5 pages de commissions versées à des dirigeants et 5 pages de commissions versées à des collaborateurs. Les commissions versées à des dirigeants sont de 10 à 15 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 100 millions de francs par an. Les commissions versées à des collaborateurs sont de 1 à 2 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 10 millions de francs par an.

Le juge d'instruction de Valenciennes a demandé à la Direction des services fiscaux de lui transmettre la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs. Cette liste, qui concerne la période allant de 1988 à 1992, a été envoyée au juge d'instruction de Valenciennes, le 15 septembre 1993. Elle est constituée de 10 pages de documents, dont 5 pages de commissions versées à des dirigeants et 5 pages de commissions versées à des collaborateurs. Les commissions versées à des dirigeants sont de 10 à 15 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 100 millions de francs par an. Les commissions versées à des collaborateurs sont de 1 à 2 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 10 millions de francs par an.

Polémique

Pas d'arrêt
imposé pour
l'ex-maire

Guyot, le juge d'instruction de Valenciennes a demandé à la Direction des services fiscaux de lui transmettre la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs. Cette liste, qui concerne la période allant de 1988 à 1992, a été envoyée au juge d'instruction de Valenciennes, le 15 septembre 1993. Elle est constituée de 10 pages de documents, dont 5 pages de commissions versées à des dirigeants et 5 pages de commissions versées à des collaborateurs. Les commissions versées à des dirigeants sont de 10 à 15 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 100 millions de francs par an. Les commissions versées à des collaborateurs sont de 1 à 2 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 10 millions de francs par an.

Trappa

Mépris à trois
mois mortels
à deux

Après avoir été condamné à trois mois de prison avec sursis, le juge d'instruction de Valenciennes a demandé à la Direction des services fiscaux de lui transmettre la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip à ses dirigeants et à ses collaborateurs. Cette liste, qui concerne la période allant de 1988 à 1992, a été envoyée au juge d'instruction de Valenciennes, le 15 septembre 1993. Elle est constituée de 10 pages de documents, dont 5 pages de commissions versées à des dirigeants et 5 pages de commissions versées à des collaborateurs. Les commissions versées à des dirigeants sont de 10 à 15 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 100 millions de francs par an. Les commissions versées à des collaborateurs sont de 1 à 2 % du chiffre d'affaires de Technip en France, soit environ 10 millions de francs par an.